

**Secteur de la Communication - Fixation de tarifs pour objets promotionnels**

**M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : En complément des articles promotionnels déjà présentés à la vente au public sur la régie de Besançon Informations, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour la vente des nouveaux objets suivants :

- |                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| - Stylo (signature Musée du Temps)  | 14 € |
| - Parapluie (signature Victor Hugo) | 25 € |

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

*Récépissé préfectoral du 8 octobre 2002.*